

# Association Française de Normalisation

## Décision n° 20260415P portant homologation et annulation de normes.

Le Président de l'Association française de normalisation, en application du décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation, modifié par le décret n° 2021-1473 du 10 novembre 2021, et en l'absence d'opposition du délégué interministériel aux normes, décide :

Art 1er : Sont homologuées les 0 normes françaises suivantes :

Art 2 : Sont annulées les 3 normes françaises suivantes :

NF ISO 2551	Revêtements de sol textiles et revêtements de sol textiles sous forme de dalles - Détermination des variations dimensionnelles dues aux effets de diverses conditions de mouillage et de chaleur et de la déformation hors plan
NF ISO 22764	Joaillerie, bijouterie et métaux précieux - Titre des brasures utilisées pour les alliages de métaux précieux pour les articles de joaillerie et de bijouterie
NF ISO 23345	Joaillerie, bijouterie et métaux précieux - Confirmation du titre de métal précieux par analyse non destructive ED-XRF

Art 3 : Le Directeur Général de l'Association française de normalisation est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Denis, le 15/04/2026

**PAR DELEGATION**

**Le Directeur Général de l'Association française de normalisation**

**O. PEYRAT**

